



# Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale

## Section syndicale FAFPT 21

### BULLETIN D'ADHESION 2024

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

E-m@il : \_\_\_\_\_

Tél.Portable : \_\_\_\_\_

Grade : \_\_\_\_\_

Collectivité : \_\_\_\_\_

Service : \_\_\_\_\_ Lieu : \_\_\_\_\_

Je consens au traitement de mes données fournies sur le présent bulletin d'adhésion, lesquelles sont nécessaires à la constitution de mon dossier administratif

#### **COTISATIONS ANNUELLES POUR L'ANNEE 2024**

**Catégorie C : 58,00 € (19,72€ après déduction d'impôts)**

**Catégorie B : 68,00 € (23,12€ après déduction d'impôts)**

**Catégorie A : 83,00 € (28,22€ après déduction d'impôts)**

**Retraité : 38,00 €**

Je règle le montant par virement bancaire (voir RIB ci-dessous) ou par chèque (possibilité de paiement en trois fois) à l'ordre de la FA-FPT, que j'adresse avec mon bulletin à :

**FA-FPT – 16-18 rue Nodot – 21000 DIJON**  
**(Tél/Rép. : 09 67 24 98 78/ 07 68 60 21 98 – Courriel : fafpt.ud21@yahoo.fr) ou**  
**par mail si paiement par virement bancaire**

#### **Que peut t'apporter la carte ?**

**En adhérent au syndicat, vous serez informés de toute l'actualité locale et/ou nationale, votre défense** face à tous problèmes ou conflits rencontrés dans ta collectivité, ou tout simplement pour faire respecter tes droits légitimes et vous pourrez avoir accès à la formation syndicale.

**Une déduction de 66 % du montant de la cotisation lors de la déclaration d'impôt sur le revenu. Si vous êtes non imposable vous recevrez un crédit d'impôt.**

**Loi Informatique & Liberté / RGPD – Données :** Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale – 96 rue Blanche 75009 PARIS pour constituer les dossiers administratifs des adhérents. La base légale du traitement est le consentement et le fait qu'il soit nécessaire pour l'adhésion au Syndicat. Les données collectées seront communiquées aux administrateurs du logiciel national. Elles sont conservées pendant une durée de deux ans plus l'année en cours. Durant la période d'adhésion, les informations collectées seront utilisées pour vous informer de l'actualité du Syndicat ou vous solliciter en vue de participer à la vie syndicale. En cas de non-renouvellement de votre adhésion, les données seront conservées à des fins de traitement statistique pendant deux ans. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le DPO par mail : dpofafpt@gmail.com Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL

**A**

**le**

**Signature :**

<b>SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL FAFPT</b>	
<b>IBAN</b>	<b>FR08 3000 2025 0000 0074 0355 U87</b>
<b>BIC</b>	<b>CRLYFRPP</b>

**Syndicat interdépartemental de la FA- FPT**

16-18, rue Nodot – 21000 DIJON – Tél/Répondeur 09.67.24.98.78 ou 07.68.60.21.98

E-mail: fafpt.ud21@yahoo.fr site internet : fafpt21.fr



# Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale

## Section syndicale FAFPT 21

---

### POURQUOI ADHERER A LA F.A.F.P.T. ?

- La F.A.F.P.T. est un syndicat professionnel, autonome et apolitique qui défend uniquement les fonctionnaires territoriaux et les agents non titulaires.
- La F.A.F.P.T. est dirigée par des agents en activité. Tu trouveras donc des collègues professionnels à ton écoute et près de chez toi.
- Avec la F.A.F.P.T, tu obtiendras, à ton domicile, toutes les informations nécessaires sur les textes concernant ta profession mais aussi les diverses publications du syndicat et les revues de la Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale.
- Avec la F.A.F.P.T. tu bénéficieras également des conseils et aides concernant les problèmes que tu peux rencontrer dans ta vie professionnelle.
- Avec la F.A.F.P.T. tu pourras bénéficier, le cas échéant, d'une protection « défense des adhérents » en cas de difficultés (Mairie, Conseil de discipline, Tribunaux...), **après une année d'ancienneté.**
- La F.A.F.P.T. défend les intérêts de ta filière.
- La F.A.F.P.T. est représentée dans de nombreuses C.A.P. et des C.S.T., dans les conseils de discipline, mais aussi au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale et au Conseil Commun de la Fonction Publique.
- La F.A.F.P.T. adhère à la Fédération Autonome de la Fonction Publique (F.A.- F.P.).

### . COMBIEN COÛTE L'ADHESION ANNUELLE DE LA F.A.F.P.T ?

66% de votre cotisation syndicale est déductibles de vos impôts – article 199 quarter C du CIG  
**Si vous êtes non imposable, vous recevrez un crédit d'impôt**

La Secrétaire générale,  
Evelyne KAIRYS-RIGHI